

**MINISTÈRE ET DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS**

DATE : 19/01/2024

REFERENCE : MARS n°2024_01

OBJET : BEYFORTUS® (NIRSEVIMAB) 100MG : MODALITÉS DE RÉPARTITION DU VOLUME RÉSIDUEL DE DOSES

Pour action

☐ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☐ DGOS

☒ ARS

☐ SpF

☐ DGCS

☒ ARS de Zone

☒ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé par le précédent MARS n°2023-12 relatif à l'approvisionnement de la spécialité pharmaceutique Beyfortus® (nirsevimab), le dernier réassort se termine et les stocks font état d'un volume résiduel de doses de nirsevimab 100 mg.

La volumétrie de doses restantes de Beyfortus® 100mg permet de proposer une allocation supplémentaire à l'ensemble des établissements de santé dotés de maternité, ayant validé une commande pour ce dosage lors du dernier réassort. Le volume de cette allocation sera, comme précédemment, calculé au prorata des naissances de l'établissement. Les prises de commande par le laboratoire débiteront le mardi 23 janvier et les livraisons vers les établissements de santé suivront dès le lendemain.

La possibilité d'organiser des réallocations entre les établissements de santé, comme mentionnée dans le précédent MARS, est maintenue, ainsi que la nécessité de mise à jour hebdomadaire par l'établissement du stock de Beyfortus® via la plateforme « e-Dispostock ».

Pour mémoire, cette campagne d'immunisation des nouveau-nés contre les infections à VRS s'achèvera à écoulement complet du stock réservé par l'Etat et l'information sur la prévention et le respect des gestes barrières, qui représentent la meilleure solution pour se prémunir de la bronchiolite, reste indispensable.

Nous vous remercions pour votre implication tout au long de cette campagne d'immunisation des nouveau-nés contre le VRS.

Marie Daudé
Directrice générale de l'offre de soins

Signé

Dr Grégory EMERY
Directeur Général de la Santé

Signé